Cambo-les-Bains
Kanbo
Centre Communal d'Action Sociale
Gizarte ekintzako herriko zentroa

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-266401538-20261013-2026_10_01-DE

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

OBJET

Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2026

Délibération n° 2026_10_01

DATE DE CONVOCATION
1er octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
DÉLIBÉRATION N° 2026_10_01

OBJET : ADMINISTRATION – Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026

Séance du 13 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-16 à R. 123-18 du Code de l'action sociale et des familles, relatifs au fonctionnement du conseil d'administration ;

Ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente, Mme Emmanuelle MEYNIER ;

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni le 13 octobre 2026 sous la présidence de Mme Emmanuelle MEYNIER, Vice-Présidente, en l'absence de M. Peio ETXELEKU, Président, qui lui a donné pouvoir, est invité à approuver le procès-verbal de sa séance du 8 septembre 2026.

Ce procès-verbal a été transmis en amont à l'ensemble des membres. Aucune observation n'a été formulée en séance.

DÉCISION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Après en avoir délibéré,

- À l'unanimité (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention),

DÉCIDE :

1. D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 8 septembre 2026.

2. DE CHARGER Madame la Directrice de l'exécution de la présente délibération.

SIGNATURES

Fait à Cambo-les-Bains, le 13 octobre 2026.

La Vice-Présidente du CCAS,

Mme Emmanuelle MEYNIER

